



L'Echo Payrignacois

Bientôt l'été ! Bientôt la fête !
Bientôt l'été ! Bientôt la fête !

Retenez vos dates!!

Du 17 au 19 Août prochain, c'est la traditionnelle fête votive de la commune.

Venez nombreux, cette année encore à toutes les animations du comité des fêtes, qui met du sien avec tous ses bénévoles pour attirer la foule habituelle. Avec, bien sûr, un orchestre de choix pour mettre une ambiance du tonnerre, disco et musette pour satisfaire chacun d'entre nous. Son vide-greniers vous permettra de venir flâner aux abords du lac et le feu d'artifice magnifiera notre théâtre de verdure.

Nous profiterons alors enfin des beaux jours et célébrerons la joie d'être ensemble!

N'hésitez-pas à appeler le 06 11 24 63 54 pour plus de précisions.

Infos.....Infos.....Infos.....

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX



Depuis le 1^{er} août 2012, les conditions de brûlage de végétaux et déchets végétaux dans le département du Lot, doivent respecter l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2012. Les principales évolutions introduites par cet arrêté sont les suivantes:

L'interdiction permanente faite aux particuliers, ainsi qu'aux collectivités, de brûler les déchets végétaux provenant de leurs parcs et jardins au titre du règlement sanitaire départemental qui interdit le brûlage des déchets ménagers, (dont font partie les déchets verts).

L'interdiction d'allumer des feux de chantier sauf pour l'élimination sur place de bois infestés par des insectes xylophages (termites, etc.) au titre du code de l'environnement et du plan départemental d'élimination des déchets du BTP.

Cet arrêté rappelle par ailleurs l'interdiction de brûlage des rémanents de culture en application des bonnes pratiques agricoles et environnementales (BCAE) et l'obligation faite aux gros producteurs de déchets végétaux de veiller à leur valorisation. Pendant la période sensible, **du 15 juin et le 15 septembre, tous les feux de végétaux sont interdits dans le département du Lot**, (période que le préfet a la faculté d'étendre en cas de besoin) sauf dérogation pour des motifs agronomiques ou sanitaires. A de très rares exceptions, les incendies de forêt sont toujours d'origine humaine. Les brûlages sont également causes de nuisances au voisinage.

**Il est du devoir de chacun de respecter les règles pour éviter tout départ de feu
Et conserver la qualité de notre cadre de vie.**

Pensées du jour :

« Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts »

I saac Newton

« Quand un homme a faim, mieux vaut lui apprendre à pêcher que de lui donner du poisson. »

Confucius



*Les horaires d'ouverture au public, du secrétariat, sont :
du lundi au vendredi
de 9h à 12h*

**Rappel adresse mail mairie :
mairie.payrignac@wanadoo.fr**



La chronique des écoliers

CLASSE DE NEIGE

Les élèves de l'école ont eu la joie d'aller en classe de neige du 11 au 14 février 2013 à La Mongie. Ils ont découvert les multiples activités de la neige : raquettes, ski alpin, luge, batailles de boules de neige, ... Le soleil et la neige étaient au rendez-vous pendant ces quatre jours. Petits et grands gardent un magnifique souvenir de ce séjour et sont prêts à refaire les valises ! La semaine du retour, les élèves ont préparé une exposition photos sur le voyage et l'ont présenté aux parents en même temps que leur spectacle musical le jeudi 21 février.



PÉRISCOLAIRE: Pour être en cohérence avec les décisions de nos collègues des environs, l'application de la réforme scolaire n'entrera en vigueur à Payrignac qu'à la rentrée 2014.

Société de Chasse

Un nouveau bureau a vu le jour à la société de chasse : Président Jérôme MALEVILLE , Vice-président Jean-Michel MARQUES, Secrétaire Jean-Jacques GAVANOU, Trésorier Pierre-Marie BOST.

Le samedi soir **14 septembre 2013** les chasseurs de Payrignac nous invitent à un repas de début de saison ; inscriptions et réservations : **05 65 27 11 60 / 06 81 75 64 14 .**

ATTENTION: les propriétaires subissant des dégâts de la part de renards ou des blaireaux sont invités à le signaler auprès du Président de la société de chasse pour permettre de mener des actions de régulation.

Les Gais Lurons

Le premier semestre 2013 va se terminer et au cours de ce dernier le programme proposé s'est déroulé de manière satisfaisante. De bons repas où en ces moments conviviaux un très grand nombre de participants profitent de ces instants à refaire le monde ou le constat du vécu et l'avenir laisse certains perplexes, c'est là que les conversations s'animent et prennent du relief mais toujours dans la bonne humeur. Les rencontres aux jeux de belote de scrabble et autres où une vingtaine de personnes se retrouvent tous les mercredis occasionnant des affrontements tel à la belote où mettre capot ou dedans les copains d'en face donne du piment à la partie .

Les sorties promenade du vendredi après midi tous les 15 jours à 14 h départ Payrignac sur les chemins et sentiers locaux, prennent racine et pourquoi pas tous les vendredis avec les beaux jours retrouvés.

Les jeudis de fil en aiguilles où un groupe d'une douzaine de femmes du club (impossibilité d'instaurer la parité rire), participent assidument à leurs ouvrages. Les sorties effectuées se sont déroulées sans encombre d'autres ont dû être annulées fautes de participants. La sortie surprise a occasionné pour 75 personnes la découverte de Brantôme et la Venise verte sur la rivière Dronne puis la visite du château de Bourdeilles.

La belote du 15 mars et le loto du 12 avril ont connu un réel succès et ainsi voguent les Gais Lurons de Payrignac. La trêve de l'été arrive jusqu'à la reprise en septembre.



Château de Bourdeilles

Brantôme



**Bonnes vacances
à tous**

Christian Chavaroche

LA VIE DU TENNIS CLUB DE PAYRIGNAC

TOURNOI AMICAL du PRINTEMPS 2013

Le dimanche 28 avril, à 9 h 30, six joueurs se sont retrouvés et ont disputé, sous l'un des rares soleils de ce printemps, un tournoi amical qui s'est conclu par un apéritif en plein air. Ce fut un tournoi de reprise, les joueurs, tous adultes, avaient quelques difficultés à retrouver leurs marques, mais on sent qu'ils seront, moyennant quelques efforts, fin prêts pour le grand tournoi d'été.

STAGE de TENNIS des ENFANTS de l'ECOLE

Les 29 avril, 30 avril et 1^{er} mai a eu lieu un nouveau stage de tennis pour les enfants. Ce stage a été assuré, comme les précédents, par Pascal FLOCH, moniteur de sports et éducateur tennis, assisté de Louis FLOCH. Depuis le 1^{er} stage, qui a eu lieu en novembre 2011, les enfants ont bien progressé et on peut dire maintenant que ce stage bi-annuel est un stage de perfectionnement et non plus seulement d'initiation. Malgré le temps incertain, le stage s'est déroulé dans de très bonnes conditions et s'est terminé par la cérémonie maintenant habituelle de remise de médailles suivie d'un goûter.

Comme l'an passé, une subvention avait été accordée par la commune de Payrignac, pour réduire au minimum la contribution des parents des enfants de l'école.



Les enfants, avec leurs médailles, entourés de parents et des moniteurs

Prochainement, aura lieu le **Grand tournoi d'été**, prévu du 5 au 17 juillet, comportant quelques améliorations sur les années précédentes, notamment par l'organisation de poules de 3 joueurs en début de tournoi, suivies ensuite par le tableau direct d'élimination. Un stage de 5 jours pour les enfants, d'initiation et de perfectionnement, se déroulera aux vacances de la Toussaint; un stage amical aura lieu à l'automne.

Nous rappelons que tous les dimanches matin, lorsque le temps est favorable, les joueurs du club peuvent venir à 10 h, même seuls, pour participer à des matchs amicaux, organisés en fonction des présents.

François Prêchur

Cyclisme

Course de PAYRIGNAC du dimanche 26 mai



Cette course UFOLEP organisée par le vélo club de Domme a bénéficié d'une belle journée ensoleillée. C'est sur un circuit très court de 1,2 km que s'est disputée cette épreuve, dont le départ a été donné par M. Lafage maire de Payrignac. En 1^{ère} catégorie les meilleurs coureurs de la région étaient présents et Laurent LAVAL du club organisateur prend une belle 3^{ème} place. Deux autres places de 4^{ème} et 3^{ème} pour le club sont à mettre à l'actif de Bruno Vielcastel en 2^{ème} catégorie et Sébastien Couret en GS. La remise des récompenses s'est déroulée dans la salle des associations de Payrignac suivi d'un pot de clôture. Merci à tous les participants, aux bénévoles, signaleurs, podium, motos ouvreuses, aux partenaires, à la croix rouge et à la commune de Payrignac pour son accueil sympathique.

4^{ème} catégorie : victoire de Jean-Claude MENARDIE (uc sarlat)

3^{ème} catégorie : 1 Julien GUIBAL (ufolep), 2 Yoann BENETTON (uc sarlat), 3 Pascal VILARD (ufolep) et 4 Sébastien LESCURE (ufolep)

2^{ème} catégorie : 1 Julien CAZES (ufolep), et 3 Valentin MOULENE (ufolep)

1^{ère} catégorie : victoire de M. BARDET (club Aurillac)

Minimes : 1 Loïc CAZAGOU, 3 Gwendal JARDIN et 4 Antonin IRAGNE de l'ufolep

Laurent Laval

DES NOUVELLES DU STADE : SUBLISSIMO USP

Oui, on peut le dire : Tous ensemble ils l'ont fait ! Car étant parvenus au terme de cette saison 2012-2013 nous pouvons nous réjouir d'avoir atteint et même largement dépassé nos principaux objectifs fixés en début d'année.
Que s'est-il donc passé depuis notre dernière rubrique? Détaillons les événements.

ACTE 1

L'équipe B, dont la principale motivation était la coupe des réserves, va parvenir à ses fins sur le terrain de Cazals face à nos voisins de St Germain évoluant une division au-dessus. Forts de leur supériorité hiérarchique, ces adversaires ont certainement surestimé nos protégés bien soudés et transcendés par l'enjeu du match. D'autant plus en excès de confiance que ce sont eux qui ouvraient la marque en 1^{ère} mi-temps sur un magnifique coup franc de 30 mètres. Mais c'était sans compter sur les ressources morales de nos joueurs, et l'intrépide Michel Guiho trompait le gardien adverse d'un superbe tir croisé pour l'égalisation. Un quart d'heure plus tard c'est Fred Labrège qui aggravait le score en notre faveur après un tir sur la transversale de Ludovic Duflos. En seconde période, St Germain va tout tenter pour essayer de revenir au tableau d'affichage, mais la détermination de nos petits verts, arc-boutés sur leur avantage, pliant souvent mais ne rompant jamais, tiendront jusqu'au bout et remporteront cette coupe, en ligne de mire depuis le début de saison. Quant au championnat, nos jeunes terminent second de leur poule avec peut-être une possible montée en division supérieure ce qui dépend d'autres résultats au niveau départemental.

ACTE 2

L'équipe fanion se devait quant à elle de finir en tête de son groupe pour accéder à la première division, objectif imposé par l'équipe dirigeante et atteint de fort belle manière puisqu'elle n'a perdu qu'un seul match cette saison et gagné tous les autres. Mais aux termes de ce championnat se disputait le 12 mai à la Chapelle-Auzac la finale qui devait désigner le champion du Lot de cette catégorie. Les deux protagonistes ? Payrignac donc et le FC Miers qui se sont livrés ce jour-là une bataille sans merci riche en suspens et rebondissements. Se neutralisant toute la première période, c'est Miers qui prenait l'avantage à la reprise, d'un superbe but en pleine lucarne. Mais nos joueurs ont du répondant et un moral d'acier, et grâce à un coaching permanent, imposait à leurs adversaires un rythme soutenu qui s'avéra payant à la dernière seconde des arrêts sur une tête fort bien ajustée de José Moreira consécutive à un corner. Quel coup de massue pour les Miersais ! Ils ne s'en relèveront pas, et dans la prolongation après cinq minutes de jeu ce diable de José, toujours opportuniste, doublait la mise et libérait ainsi son équipe. L'USP dominait alors son adversaire du jour et dans les dernières minutes inscrivait même un troisième but par Amélien Guibal.

Payrignac était ainsi sacré champion du Lot de promotion, premier titre de son histoire, acquis malgré de nombreuses absences dues à des blessures ou suspensions.

ACTE 3

Le dimanche suivant, le 19 mai, étant à peine remis de ses émotions, l'USP affrontait sur le sol de terre rouge à Cahors le club de St Paul de Loubressac en finale de la coupe Laville. Eh oui encore une finale !

L'adversaire du jour nous le connaissons très bien. Equipe redoutable que nous avons affrontés cette saison trois fois et avec qui nous étions en bagarre pour l'accession au niveau supérieur. Si nous avons eu le dessus en championnat au match aller et retour, ils nous ont éliminés de la coupe BONDOUX sur nos terres c'est dire si l'issue de la rencontre était incertaine. Et c'est ce diable de José Moreira une fois encore qui va débloquent la situation en ouvrant la marque au bout d'un quart d'heure de jeu toujours sur une tête bien ajustée. Il a fallu tenir le reste de la partie et résister aux coups de boutoir de cet adversaire qui nous dominait surtout en milieu de terrain. Mais nous avons au sein de ce groupe la chance d'avoir un gardien, Gaétan Steff, de grande qualité et une défense de fer. Rien ne passera, au grand bonheur des payrignacois. Ce qui devait faire dire au président de district Monsieur Verdier à la remise du trophée que cette année Payrignac avait tout « Raflé ».



FINAL

Samedi 1^{er} juin, l'assemblée générale du club a eu lieu, pour préparer la saison prochaine avec notamment l'arrivée de nouveaux joueurs. Voici le nouveau bureau issu du vote :

Président : Jacques Gaussinél
Président d'honneur : Lucien Lafage
Co-président : Michel Guiho
Vice-président : Francis Peulet
Secrétaire : Thierry Bras
Trésorier : Frédéric Andrès

Dirigeants : Jimmy André, Fabien Bérard, Julien Bras, Edith Carbonnel,
Ophélie Cassagne, Jean-Paul Caubet, Thierry Delpech, Pierre Domène,
Myriam Grinfan, Franck Iragne, Stéphanie Iragne, Jean-Luc Reynal,
Eric Vayssière, Thierry Vielcastel .

Jacques Gaussinél

Berges du lac

Vous pouvez désormais profiter pleinement des berges du lac: bancs de repos, tables de pique-nique sont à la disposition de chacun pourvu que le temps le permette ... Les jeux pour enfants viendront en suivant dès que les conditions le permettront. Également, afin de sécuriser l'accès au site, une barrière a été mise en place. Elle permet de dissuader le stationnement intempêtif de certains de nos visiteurs et de limiter l'accès aux pelouses au personnel autorisé. De nouvelles poubelles en bois ont remplacé les anciennes en plastique qui ne correspondaient plus au décor!



Salle du conseil



Cure de rajeunissement pour la salle du conseil: Franck et Frédéric, nos employés communaux, ont opéré un lifting sur cette pièce qui en avait bien besoin car elle n'avait pas été retouchée depuis les années 1970. La tapisserie d'époque a été avantageusement remplacée par une toile de verre et une peinture plus dans l'air du temps. De plus, une Marianne façonnée par notre artiste et néanmoins employé « très » polyvalent Frédéric Landes a trouvé son écrin.



Fête de la musique

Tout était rassemblé ce samedi 15 juin pour célébrer la musique et la convivialité : concert des écoles de Gourdon/Sarlat, repas « Auberge espagnole » et ambiance cabaret avec le tout nouveau duo Karyne David/ Patrick Alexy « *New Airport* ». Le foyer rural de Tamniès a mis le feu au parquet récemment rénové de la salle socioculturelle avec sa démonstration-initiation au Rock, avec un public assez clairsemé, dommage!



Les petits musiciens de Sarlat-Gourdon



New Airport

Rock, Rock!



Journée du patrimoine de pays

L'association « *Renaissance* » a organisé ce dimanche 16 juin une manifestation sur le thème du patrimoine de pays. Randonnée pédestre pour les plus sportifs, exposition des œuvres des peintres de l'association « *7 aprem* » et de l'atelier de couture « *de fil en aiguille* ». Enfin, les payrignacois, trop peu nombreux malheureusement, ont eu l'honneur d'assister à un concert de « l'Union Musicale Gourdonnaise » dirigée par Jean-Paul Vermeeren.



Blog des bourians

l'initiative du Conseil de Développement du Pays Bourrian, un nouvel espace de débat et d'expression s'ouvre à tous! Source précieuse d'informations sur la vie du territoire, les initiatives des concitoyens sont recensées et illustrent l'ingéniosité et la créativité de chacun d'entre nous. Alors à vos claviers, pour profiter de ce nouvel outil de démocratie locale!!

Affinitiz.net/space/bourian

FORÊTS ET PREFECTURE

L'arrêté préfectoral N° E-2013-162 en date du 22/05/2013 fixe les seuils de surface en matière d'obligation de demande d'autorisation lors de coupes d'arbres de futaie de l'obligation de renouvellement des peuplements forestiers après coupe rase. Dans les bois et forêts du département du Lot ne présentant pas l'une des garanties de gestion durable mentionnées aux articles L124-1 à L124-4 du Code Forestier, les coupes de bois d'une **superficie supérieure ou égale à 1 hectare d'un seul tenant** prélevant plus de 50% du volume des arbres de futaie ne peuvent être réalisées qu'après **autorisation préfectorale** délivrée après avis du Centre National de Propriété Forestière pour les forêts privées. Lorsque l'autorisation est demandée pour une forêt relevant du régime forestier pour laquelle aucun document d'aménagement ou règlement type de gestion n'est en vigueur, l'avis de l'Office de Forêts est sollicité. **La demande doit être établie sur le formulaire annexé à cet arrêté, lequel est disponible dans son intégralité en mairie.** La demande doit être adressée à la DDT du Lot à Cahors par tout moyen permettant d'établir date certaine de réception. ddt@lot.gouv.fr.



TONDEUSES ET RESPONSABILITE

Quand elle est dotée d'un moteur, de quatre roues et d'un siège pour le conducteur, une tondeuse de type « autoporté » est assimilée à un véhicule terrestre à moteur (VTM) au même titre qu'une automobile ou qu'une moto, bien qu'elle ne soit pas immatriculée.



L'article L 211-1 définit le VTM comme tout véhicule automoteur destiné à circuler sur le sol et qui peut être actionné par une force mécanique sans être lié à une voie ferrée.

De fait, la tondeuse autoportée est soumise à l'obligation d'assurance RC même si elle est utilisée dans un lieu privé. Si le matériel de jardinage est couvert par l'assurance habitation contre l'incendie et le vol, il en est différemment des tondeuses autoportées qui sont exclues des contrats d'habitation. Même si l'engin est utilisé uniquement dans le jardin, les propriétaires doivent souscrire une garantie spécifique auprès de leur assureur. Peu nombreux sont les particuliers informés de cette obligation d'assurance.

COMMÉMORATION DU 8 MAI

La traditionnelle cérémonie du 8 mai a été l'occasion de rappeler aux écoliers de la commune présents pour l'occasion l'importance du souvenir et de l'histoire de la deuxième guerre mondiale et de l'Europe. En plus du dépôt des gerbes en l'honneur des disparus pour la France, la cérémonie a été clôturée par deux chants entonnés avec ferveur par les membres des « Echos de la Bouriane ». Tout le monde s'est retrouvé ensuite pour le verre de l'amitié.



Restaurant :

**La Marcillande, au bord de l'étang
ouvert tous les jours.**

Réservation :

Tel : 05.65.41.69.01

Les taxis de la Bouriane :

**Transports médicalisés et privés
sont à votre disposition, jour et nuit**

Tel : 05.65.41.17.57

Nos joies...Nos peines

Mariage : Franck GAYDOU ET Isabelle LABROUSSE, le 12 janvier 2013

Décès : Eugène BONNEFOUS le 10 février 2013

Julien SEVAULT le 20 mars 2013

Hélène MAGNE le 11 avril 2013

Claude FOURNIER le 5 mai 2013

Valentin BOUY le 16 juin 2013

Erratum : Marius LAFAGE né le 26 décembre 2012 et non le 27 comme dit par erreur dans le précédent journal.